

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION ANIMATION

Réunion du mardi 16 mai 2023

Co - Présidents : MM. Alain Huc - Gaëtan Odin

Présents : MM. Thierry Bres - Jean Michel Garcia

Absents : MM. Mohamed Belmaaziz - Benjamin Caruso - Claude Fraysse - Gilbert Malzieu - José Plaza - Guy Rey - Dominique Marcos - Gabriel Jost

Le procès-verbal de la réunion du 10 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

SECTION U6/U7

FORFAITS

PLATEAUX DU 13 MAI 2023

Secteur Clermontais

Plateau n°1

AF LODEVE CAYLAR (U7)

Amende : 5 € (forfait non notifié)

Secteur Biterrois Piscénois C

Plateau n°2

SF MONTBLANC (U6)

Amende : 5 € (forfait non notifié)

USO FLORENSAC PINET (U6)

Amende : 5 € (forfait non notifié)

En application des dispositions de l'Article 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – RAPPEL

FC ENSERUNE

Secteur Biterrois Piscénois B du 13/05/2023

AS GIGNAC

Secteur Clermontais du 13/05/2023

FC PAS DU LOUP

Secteur Montpellier B du 13/05/2023

US GRABELS

Secteur Montpellier C du 13/05/2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 30 mai 2023, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Petit rappel sur la journée nationale des débutants, qui aura lieu le samedi 3 juin 2023, sur 3 sites

- Clermont l'Hérault
- Sète
- Lunel

Vous trouverez sur le lien ci-après, le document récapitulatif de l'engagement des équipes via l'application Foot Animation Loisir (FAL) accessible depuis le Footclubs des clubs : <https://herault.fff.fr/wp-content/uploads/sites/77/bsk-pdf-manager/45047e1a5adf0891be23ec6f723ceabd.pdf>

Vous avez jusqu'au samedi 27 mai inclus pour vous inscrire.

Nous avons également mis à disposition sur le site internet du District, le fichier des clubs inscrits <https://herault.fff.fr/simple/aide-utilisation-logiciel-foot-animation-loisir-fal/>

SECTION U8/U9

FORFAITS

PLATEAUX DU 13 MAI 2023

Secteur Montpellier A

Plateau n°1

MTP CELLENEUVE (U8)

Amende : 5 € (forfait non notifié)

MTP CELLENEUVE (U9)

Amende : 5 € (forfait non notifié)

Secteur bassin de Thau

Plateau n°1

CA POUSSAN (U8)

Amende : 5 € (forfait non notifié)

En application des dispositions de l'Article 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

PLATEAUX DU 15 AVRIL 2023

Plateau U9 à Gignac

AS GIGNAC 2

Amende : 30€ (6 joueurs)

LA CLERMONTAISE 1

Amende : 30€ (6 joueurs)

LA CLERMONTAISE 2

Amende : 30€ (6 joueurs)

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – RAPPEL

RCO AGDE

Secteur bassin de Thau du 13/05/2023

AS PUIMISSON

Secteur Biterrois Piscénois B du 13/05/2023

AS PUISSALICON MAGALAS

Secteur Biterrois Piscénois B du 13/05/2023

US MONTAGNAC

Secteur Biterrois Piscénois B du 13/05/2023

RC LEMASSON

Secteur Montpellier A du 13/05/2023

AS PIGNAN

Secteur Montpellier A du 13/05/2023

ES PAULHAN

Secteur Clermontais du 13/05/2023

AC ALIGNAN

Secteur Biterrois Piscénois A du 13/05/2023

AS MONTARNAUD

Secteur Montpellier C du 13/05/2023

FC PRADEEN

Confirmés U9 du 13/05/2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 30 mai 2023, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

SECTION U10

FORFAITS

PLATEAUX DU 15 AVRIL 2023

NIVEAU 1

Poule A

AS PIGNAN 2

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Poule C

ST GEORGES RC 2

Amende : 28 € (forfait non notifié)

NIVEAU 2

Poule B

FC MAURIN 4

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Poule D

US MONTAGNAC 2

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Poule E

FC BOUJAN

Amende : 28 € (forfait non notifié)

PLATEAUX DU 13 MAI 2023

NIVEAU 2

Poule D

MEZE STADE FC

Amende : 28 € (forfait non notifié)

AS MEDITERRANEE 34

Amende : 28 € (forfait non notifié)

En application des dispositions de l'Article 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

PLATEAUX DU 15 AVRIL 2023

NIVEAU 1

Poule B

ATLAS PAILLADE

Amende : 5 € (dirigeant)

AS CELLENEUVE

Amende : 45 € (8 joueurs + dirigeant)

US MAUGUIO CARNON

Amende : 5 € (dirigeant)

NIVEAU 2

Poule B

PI VENDARGUES

Amende : 5 € (dirigeant)

Poule C

RC ST JEAN VEDAS

Amende : 5 € (dirigeant)

US ST MARTIN LONDRES

Amende : 5 € (dirigeant)

Poule D

FC SAUVIAN

Amende : 5 € (dirigeant)

AS MONTARNAUD

Amende : 5 € (dirigeant)

Poule E

AS MEDITERRANEE 34

Amende : 5 € (dirigeant)

ENT MONTBLANC BESSAN

Amende : 5 € (dirigeant)

PLATEAUX DU 13 MAI 2023

NIVEAU 1

Poule C

RC ST JEAN VEDAS

Amende : 5 € (dirigeant)

NIVEAU 2

Poule B

AS LATTES

Amende : 5 € (dirigeant)

Poule D

US MONTAGNAC

Amende : 5 € (dirigeant)

SECTION U11

FORFAITS

PLATEAUX DU 15 AVRIL 2023

NIVEAU 1

Poule D

ES CŒUR HERAULT

Amende : 28 € (forfait non notifié)

NIVEAU 2

Poule C

US GRABELS

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Poule E

ES CAZOULS MARAUSSAN

Amende : 28 € (forfait non notifié)

PLATEAUX DU 13 MAI 2023

NIVEAU 1

Poule C

BOUZIGUES LOUPIAN

Amende : 28 € (forfait non notifié)

NIVEAU 2

Poule D

US MONTAGNAC

Amende : 28 € (forfait non notifié)

PLATEAUX MELANGES 14 AVRIL 2023

Poule A

US GRABELS

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Poule D

ES GRAND ORB

Amende : 28 € (forfait non notifié)

OJ BEZIERS

Amende : 28 € (forfait non notifié)

PLATEAUX MELANGES 13 MAI 2023

Poule A

ENT ST CLEMENT MONT

Amende : 28 € (forfait non notifié)

US GRABELS

Amende : 28 € (forfait non notifié)

ASC PUISSALICON MAGALAS

Amende : 28 € (forfait non notifié)

AS ST MARTIN MTP

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Poule B

US LUNEL

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Poule D

OJ BEZIERS

Amende : 28 € (forfait non notifié)

En application des dispositions de l'Article 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

PLATEAUX DU 15 AVRIL 2023

NIVEAU 1

Poule B

FC PETIT BARD

Amende : 5 € (dirigeant)

Poule D

FC ENSERUNE

Amende : 5 € (dirigeant)

NIVEAU 2

Poule A

BAILLARGUES ST BRES

Amende : 5 € (dirigeant)

Poule B

AS MONTARNAUD 2

Amende : 5 € (dirigeant)

Poule C

AS MONTARNAUD 1

Amende : 5 € (dirigeant)

Poule D

RCO AGDE

Amende : 5 € (dirigeant)

PLATEAUX MELANGES 15 AVRIL 2023

Poule B

LUNARET NORD

Amende : 45 € (8 joueurs +dirigeant)

PLATEAUX MELANGES 13 MAI 2023

Poule B

LUNARET NORD

Amende : 45 € (8 joueurs +dirigeant)

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – RAPPEL

SO CLARET

Mélangés (B) du 13/05/2023

AS GIGNAC

Mélangés (C) du 13/05/2023

SUD HERAULT

Mélangés (D) du 13/05/2023

FC LAVERUNE

U10 niveau 1 (B) du 13/05/2023

MHSC

U10 niveau 1 (C) du 13/05/2023

OJ BEZIERS

U10 niveau 1 (D) du 13/05/2023

RCO AGDE

U10 niveau 1 (D) du 13/05/2023

AS VALERGUES

U10 niveau 2 (A) du 13/05/2023

US ST MARTIN LONDRES

U10 niveau 2 (C) du 13/05/2023

3MTKD

U10 niveau 2 (C) du 13/05/2023

FO SUD HERAULT

U10 niveau 2 (E) du 13/05/2023

AS BEZIERS

U10 niveau 2 (E) du 13/05/2023

JACOU CLAPIERS FA

U11 niveau 1 (A) du 13/05/2023

FC PAS DU LOUP

U11 niveau 1 (B) du 13/05/2023

RCO AGDE

U11 niveau 1 (C) du 13/05/2023

FC ENSERUNE

U11 niveau 1 (D) du 13/05/2023

US VILLENEUVE

U11 niveau 2 (C) du 13/05/2023

US GRABELS

U11 niveau 2 (C) du 13/05/2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 30 mai 2023, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

CHALLENGE JEREMIE BILHAC

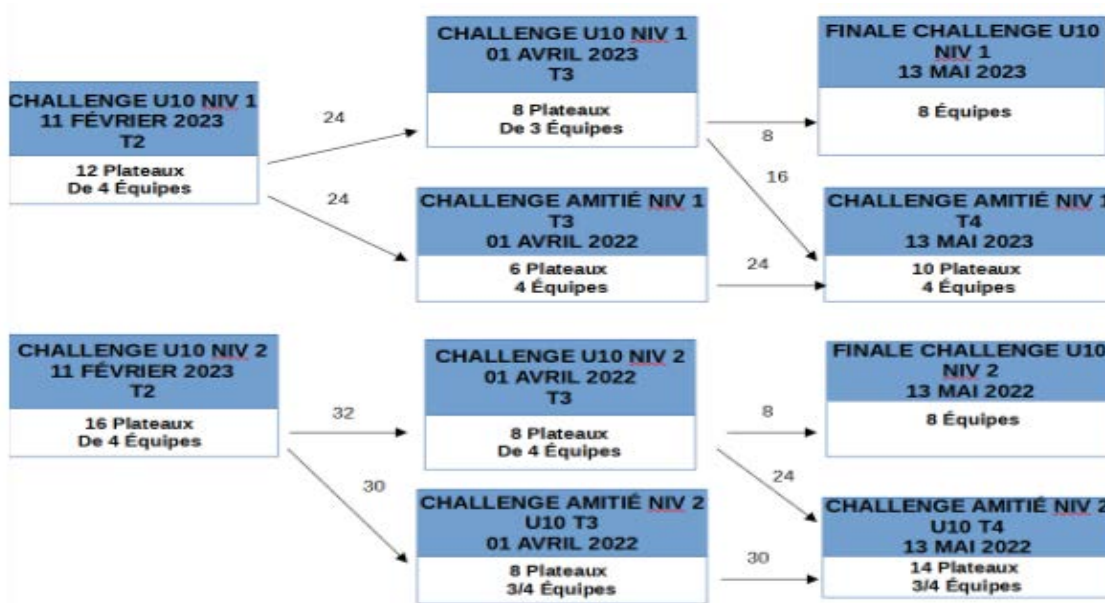
Le samedi 13 mai 2023 se déroulaient les finales des challenges U10 et U11.

Le District de l'Hérault remercie les communes de Canet, Capestang et Béziers de nous avoir mis à disposition les installations sportives ainsi que Hérault Sport pour le prêt de podiums et sonos.

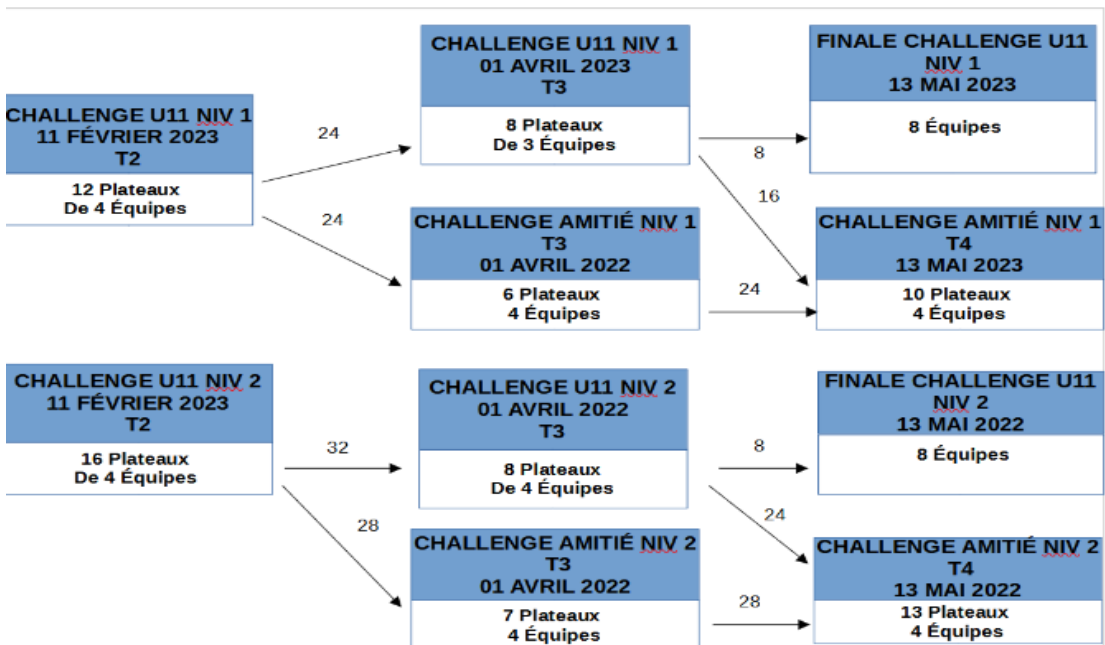
Le District remercie aussi les trois clubs, As Béziers, As Canet et L'Olympique Midi Lirou Capestang Poilhes pour leur soutien technique et logistique.

Un petit rappel sur le déroulement des qualifications :

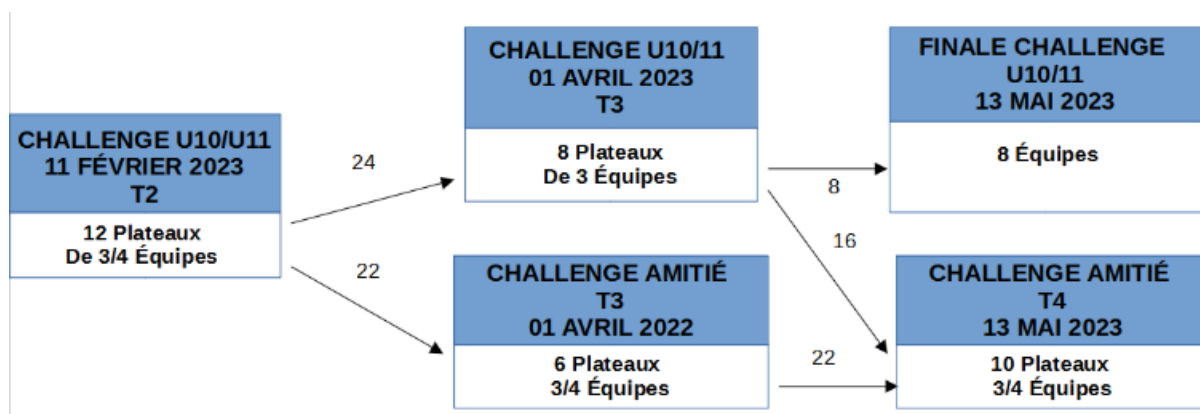
🌀 U10 par niveau



🌀 U11 par niveau



U10/U11 Mélangés



Il n'y a pas de finale pour les challenges de l'Amitié.

FINALE U10 et U11 niveau 1

Les résultats des finales jouées à Béziers.

Ces finales étaient composées des 8 meilleures équipes du District de l'Hérault U10 et U11 niveau 1.

Quatre jeunes arbitres officiels ont pratiqué toute la journée.

※ Les palmarès

	U10 NIV 1	U11 NIV1
Général	Montpellier Hérault Sport Club	Montpellier Hérault Sport Club
Rencontres	Mhsc / Agde	MTP Foot Academy
Défi Technique	MHSC / Agde / Us Maugio Carnon	Us Mauguio Carnon
Défi Educatif	Castelnau le Cres FC	As Lattes

Selon la règle, un club ne peut avoir qu'une seule récompense. En rouge, nous avons les équipes qui ont été aussi récompensées.

FINALE U10 et U11 niveau 2

Les Résultats des finales jouées à Capetang

Ces finales étaient composées des 8 meilleures équipes du district de l'Hérault U10 et U11 niveau 2.

※ Les palmarès

	U10 NIV 2	U11 NIV2
Général	Arceaux Montpellier	Rco Agde
Rencontres	Aurore St Gilloise	Rco Agde / Gc Lunel
Défi Technique	Stade Balarucois	Stade Balarucois
Défi Educatif	Stade Balarucois / -As Béziers	Us Mauguio Carnon

FINALE U10/U11 Mélangés

Les Résultats des finales jouée à Canet

Cette finale était composée des 8 meilleures équipes du district de l'Hérault U10/U11 Mélangés.

※ Les palmarès

	FINALE U10/U11 Mélangés
Général	AF Lodève Caylar
Défi Technique	Us Villeveyrac
Rencontres	Us Villeveyrac- / As Canet
Défi Educatif	ENT St Clément Montferrier

SECTION U12

FORFAITS

FC SAUVIAN 2

54798.1 – U12 D1 (C) du 15/04/2023

Contre FC SETE 34 3

Courriel du 13 avril 2023

Amende : 56 € (14€ x 28€ forfait à domicile x 2 dernière journée)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ENT CORNEILHAN LIGNAN 4

25505464 – U12 D3 (D) du 15/04/2023

A LODEVE SC 2

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe SC LODEVE 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ENT CORNEILHAN LIGNAN 4 avec amende de 56€ (28€ forfait non notifié x 2 dernière journée) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LODEVE SC 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

AS MEDITERRANEE 34 4

25505440 – U12 D3 (C) du 13/05/2023

A COURNONSEC BS 2

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe CURNONSEC BS 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe AS MEDITERRANEE 34 4 avec amende de 56€ (28€ forfait non notifié x 2 dernière journée) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CURNONSEC BS 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

MONTPELLIER ASPTT 3

25504966 – U12 D1 (A) du 13/05/2023

Amende : 5 € (banc)

ST GELY FESC 2

25505015 – U12 D1 (B) du 13/05/2023

Amende : 5 € (banc)

LATTES AS 4

25505159 – U12 D2 (A) du 13/05/2023

Amende : 5 € (banc)

LUNEL GC 4

25505229 – U12 D2 (B) du 15/04/2023

Amende : 5 € (banc)

MONTPELLIER ASPTT 3

25504965 – U12 D1 (A) du 15/04/2023

Amende : 5 € (banc)

SECTION U13

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U13 Interdistrict

⊕ Poule A

FC CASTELNAU CRES 1 / ACADEMIE UNIVERS 3

Du 13 mai 2023

Est reportée au 27 mai 2023

(Académie Univers qualifié pour la finale Régionale Pitch)

FORFAITS

ENT CORNEILHAN LIGNAN 1

25504409 – U13 D1 (C) du 13/05/2023

A ALIGNAN AC 1

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe AC ALIGNAN 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ENT CORNEILHAN LIGNAN 1 avec amende de 56€ (28€ forfait non notifié x 2 dernière journée) pour en reporter le bénéfice à l'équipe AC ALIGNAN 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

AF LODEVE CAYLAR 1

25504883 – U13 D3 (D) du 13/05/2023

A PHOENIX FS 2

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe PHOENIX FS 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe AF LODEVE CAYLAR 1 avec amende de 56€ (28€ forfait non notifié x 2 dernière journée) pour en reporter le bénéfice à l'équipe PHOENIX FS 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

M. ST MARTIN 1

25504789 – U13 D3 (B) du 13/05/2023
A VALERGUES AS 1

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VALERGUES AS 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. ST MARTIN 1 avec amende de 56€ (28€ forfait non notifié x 2 dernière journée) pour en reporter le bénéfice à l'équipe VALERGUES AS 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

ES PAULHAN 1

54634.1 – U13 D3 (D) du 15/04/2023
A AF LODEVE CAYLAR 1

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe AF LODEVE CAYLAR 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ES PAULHAN 1 avec amende de 56€ (28€ forfait non notifié x 2 dernière journée) pour en reporter le bénéfice à l'équipe AF LODEVE CAYLAR 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

MONTPELLIER ASPTT 2

25504461 – U13 D2 (A) du 13/05/2023
Amende : 5 € (banc)

ENT ST CLEMENT MONT 1

25505507 – U13 interdistrict du 15/04/2023
Amende : 5 € (banc)

SETE PCAC 2

54499.1 – U13 D2 (D) du 13/05/2023
Amende : 5 € (banc)

FEUILLES DE MATCH NON CONFORMES

ASPTT LUNEL 1

56512.1 – U13 D3 (A) du 15/04/2023
Amende : 30 €

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – RAPPEL

PIGNAN AS 1

54281.1 – U13 D1 (B) du 19/04/2023

M. ATLAS PAILLADE 1

54278.1 – U13 D1 (B) du 13/05/2023

ST ANDRE SANGONIS OL 1

54505.1 – U13 D2 (D) du 13/05/2023

ST GEORGES RC 1

54551.1 – U13 D3 (B) du 13/05/2023

FRONTIGNAN AS 3

54593.1 – U13 D3 (C) du 13/05/2023

MONTARNAUD AS 2

54713.1 – U12 D1 (A) du 13/05/2023

M. LUNARET NORD 2

54982.1 – U12 D3 (A) du 13/05/2023

LUNEL GC 1

55147.1 – U13 Interdistrict (A) du 13/05/2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 30 mai 2023, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – DÉCISIONS

NEFFIES ROUJAN 1

55098.1 – U12 D3 (D) du 15/04/2023

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°35 du 21 avril 2023,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe NEFFIES ROUJAN 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe CAZOULS MARAU 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 23 mai 2023.

Les Co-présidents,
Alain Huc
Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel Garcia